

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Faits de l'Extérieur

Le sinistre maritime qui vient d'avoir lieu sur les côtes des Pays-Bas est un des plus impressionnants que l'on ait eu à enregistrer depuis quelques années ; non pas tant par le nombre des victimes, que par les circonstances d'une cruelle ironie qui font sombrer le navire à cinq cent mètres du port. Le naufrage de la « Bourgogne » avec son millier de victimes au large de Terre-Neuve ; celui du transport « La Vienne » englouti on ne sait où avec tout son équipage, ont inscrit plus de noms sur les tableaux nécrologiques que celui du « Berlin » en vue de Hook van Holland. Mais si effroyables qu'aient été les deux premiers sinistres, ils nous semblent relativement moins horribles que le dernier, où les naufragés voyaient la côte à deux pas, et où réfugiés et entassés sur l'épave balayée par les lames en furie, ils passaient par toutes les sensations de l'espoir du salut et par les affres du désespoir, en voyant les bateaux de sauvetage s'approcher d'eux, puis, repoussés par la violence de la tempête, s'éloigner de nouveau comme pour l'abandon définitif, tandis que les paquets de mer emportaient chaque fois quelques corps de la grappe humaine hurlant sur le spardeck du navire coupé en deux. Le courage et le dévouement des sauveteurs hollandais ; leur entêtement à lutter contre les éléments déchaînés, à recommencer dix fois leurs tentatives de sauvetage, au péril de leur propre vie, est aussi digne de l'admiration de tous les gens de cœur. S'ils n'ont pu sauver qu'une quinzaine de naufragés, ils n'en ont pas moins combattu contre la mer aussi vaillamment que s'ils avaient pu les sauver tous. On doit également louer le prince Henri des Pays-Bas, mari de la reine Wilhelmine, d'être accouru sur les lieux du sinistre et d'avoir personnellement participé aux efforts des sauveteurs. Le prince, que jusqu'ici les Hollandais considéraient avec une certaine méfiance et avec peu de sympathie, a su, par son acte de solidarité humaine, se rendre tout à coup populaire. Les acclamations qui l'ont salué à son retour à La Haye ont dû lui être plus agréables que celles qu'il entendit le jour de son mariage, parce que plus méritées et partant plus sincères.

En Allemagne, Guillaume II a dû, de son côté, apprendre avec fierté l'acte spontané et généreux du prince mecklembourgeois, époux de la reine de Hollande. Cela faisait diversion aux scandales causés par les révélations du *Courrier Bavarois* et de la *Germania* sur les menées étranges du général Keim, pendant la période électorale récente. Il est vrai que le général dément énergiquement certains des agissements qu'on lui attribue.

Il demande même la constitution d'un jury d'honneur qui aura à juger qui a raison, de lui ou de ses détracteurs. Mais, malgré l'appui des journaux officiels, ce général aura beaucoup de peine à démontrer à l'opinion publique qu'il ne s'est pas livré à quelques-unes de ces négociations secrètes à double face, auxquelles feu Bismarck ne répugnait pas à recourir pour assurer les succès de sa politique. En attendant, contrairement à la coutume qui voulait que le Président du Reichstag fut choisi dans le groupe le plus nombreux, ces hautes fonctions ont été confiées au Comte von Stolberg-Wernigerode, conservateur, et non au candidat du centre catholique, parti qui compte 108 membres au Parlement impérial, et qui n'a pu réussir à obtenir même une des deux vice-présidences et a dû se contenter de deux postes de secrétaires dans le Bureau du Reichstag. Quant aux socialistes, ils ont été complètement exclus de ce Bureau. La majorité gouvernementale s'est comptée lors de ces élections ; elle est d'une cinquantaine de voix pour le moment. Toute

la question est de savoir si Conservateurs, Nationaux, Libéraux, Progressistes et Démocrates continueront toujours à marcher d'accord.

En Angleterre, les journaux sont unanimes à démentir la singulière allégation de la *Gazette de Voss* qui prétendait que dès son retour à Londres Edouard VII avait écrit directement à Guillaume II, pour lui offrir que son voyage à Paris n'avait pas trait à la politique. Ils font remarquer que le roi d'Angleterre n'avait aucun compte à rendre de sa conduite à un souverain étranger. L'attention des anglais, est du reste, plus particulièrement occupée de ce qui se passe dans leurs colonies du sud de l'Afrique. Les élections législatives qui viennent d'avoir lieu au Transvaal, conformément à la Constitution que le Gouvernement britannique a octroyée à cette contrée, ont amené au Parlement de Pretoria une forte majorité de Boers. La plupart des anciens chefs Boers de la longue campagne contre la conquête anglaise ont été élus. L'ex-général Louis Botha, le héros de tant de combats, est nommé Premier Ministre et tous ses collaborateurs sont des Boers. Ce succès de la race des Afrikaners n'implique, toutefois, aucune pensée de rébellion contre l'Angleterre. La loyauté de Botha est bien connue : les Boers sont heureux d'avoir obtenu leur autonomie, mais l'on peut être certain qu'ils resteront les fidèles sujets d'Edouard VII, qui a tenu les promesses qu'il leur avait faites lors de la cessation des hostilités.

En Russie, ainsi que le faisaient prévoir les premiers résultats connus, les élections des députés à la Douma d'empire ont continué à être plus favorables à l'opposition qu'au Gouvernement. Il est à noter, cependant, que les révolutionnaires extrémistes n'ont pu faire passer que de rares candidats de leur parti.

Chambre des Députés

Séance du 26 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le garde des sceaux dépose un projet sur l'organisation de la magistrature.

M. Bénazet adresse une question au ministre des travaux publics au sujet du retard des trains sur le réseau d'Orléans. Dans un parcours de plus de 150 kilomètres les trains ont régulièrement au moins une heure de retard.

M. Barthou, ministre des travaux publics, reconnaît l'exactitude des faits signalés par l'orateur. Le ministre a procédé à une enquête et a usé des moyens dont il dispose pour mettre fin à cette situation.

Le ministre a appelé l'attention de la compagnie sur la gestion du monopole qui lui est confié.

On a demandé au ministre s'il était suffisamment armé pour exiger de la Compagnie le personnel et le matériel nécessaires. Il répond oui catégoriquement.

La situation, en s'aggravant, est telle qu'elle lui donnera une force nouvelle pour solliciter du Sénat l'adoption du projet voté par la Chambre relativement au rachat de l'Ouest.

Sur la demande que la question soit transformée en interpellation, M. Berteaux estime qu'il est nécessaire qu'un ordre du jour intervienne comme sanction des déclarations du ministre des travaux publics.

Après quelques observations de MM. Simonet, Millevoje, Jules Comte et Benoist, la discussion se termine par l'adoption de l'ordre du jour de M. Berteaux, accepté par le ministre, invitant le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la crise actuelle et à faire voter le rachat de l'Ouest.

La Chambre reprend ensuite les interpellations sur les fraudes dans le commerce de vins.

M. du Périer de Larsan nie que la crise viticole provienne de la surproduction du vin naturel qui ne dépasse pas les besoins de la consommation. Tout le mal vient de la fraude. Il faut que le

consommateur sache que s'il boit une boisson mauvaise et nuisible, c'est la faute du fraudeur et non des viticulteurs. La fraude connue il sera plus facile de la réprimer.

Revenant sur les faits qui ont été portés à la tribune, M. Lasies s'étonne de la mansuétude de la régie à l'égard de certains gros fraudeurs, alors qu'elle se montre impitoyable pour les petits.

M. Magnaud prononce ensuite, un violent réquisitoire contre la magistrature qu'il appelle « famille de criminels ».

C'est un édifice vermoulu, dit-il, qu'il faut jeter bas. Le seul remède, à ses yeux, est l'élection du magistrat et il demande aux républicains de montrer en cette circonstance, qu'ils ne sont pas des républicains de la décadence.

La discussion est enfin close et M. Régnier dépose un ordre du jour exprimant la confiance dans le gouvernement pour réprimer énergiquement toutes les fraudes. Cet ordre du jour est adopté à mains levées.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 février 1907

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat continue la discussion sur le projet de loi relatif aux réunions publiques dont l'article 1^{er} a été voté le 14 février et dont les articles 2, 3 et 4 avaient été renvoyés à la commission, en présence des amendements déposés par MM. Maurice Faure, Fessard et Noël.

M. Linthilac explique les différentes phases de la discussion de ce projet. Trois modifications, dit-il, ont été adoptées, qui consistent à faire disparaître de l'article 1^{er} les mots « et à toute heure » et qui suppriment l'article 3. Cet article spécifiait que les maires devaient mettre à la disposition des citoyens un local ou un emplacement pour les réunions publiques.

Enfin, le nouveau projet retranche l'article 4, qui déclarait les organisateurs de la réunion responsables des dégâts.

L'orateur pense que le texte de la Chambre, ainsi modifié, sera accepté sans contradiction.

M. Clemenceau, président du conseil, déclare que le gouvernement est entièrement d'accord avec la commission pour la suppression des mots « à toute heure ».

On passe au vote.

L'article 1^{er} du texte de la Chambre, ainsi modifié, est adopté.

Il en est de même de l'article 2.

Sur l'article 3 (locaux et emplacements à mettre à la disposition des organisateurs de réunions par les maires), M. Clemenceau déclare que les députés qui ont fait insérer cette disposition ont voulu favoriser l'usage de la liberté de réunion ; mais, pratiquement, cet article 3 ne peut avoir que la portée d'un vœu.

Dans ces conditions, dit-il, une circulaire ministérielle sera tout aussi efficace, et je me propose d'en adresser une incessamment aux maires.

Après ces déclarations, l'article 3 est retiré et l'article 4, qui en est une conséquence, est également retiré.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le Sénat continue la discussion sur les conseils de prud'hommes.

Les articles 26 et 32 sont adoptés.

A propos de l'article 33 (demandes reconventionnelles), M. Strauss, rapporteur, appelle l'attention du Sénat sur l'abus qu'en font certains plaideurs de mauvaise foi.

Le commissaire du gouvernement répond que la jurisprudence du tribunal de la Seine, qui statue en appel sur les décisions prud'homales, se montre sévère pour de tels agissements.

Après ces observations, l'article 33 est adopté.

Il en est de même du reste de la loi articles 34 à 74).

M. Leydet demande que les maires soient tenus d'aviser les électeurs rayés des listes électorales.

Le ministre lui promet une circulaire en ce sens.

L'ensemble de la loi est ainsi adopté. La séance est levée et renvoyée à mardi prochain.

EN RUSSIE

L'Attentat contre un Français

Les usines de Droujkovski appartiennent à une société française. Depuis un certain temps déjà, une effervescence assez vive régnait parmi les ouvriers. On envoya alors, de Paris, pour rétablir l'ordre, M. Reymond, ingénieur conseil de la société, dont on vante les talents et l'énergie.

M. Reymond, qui avait déjà fait d'assez longs séjours en Russie et qui parlait fort bien le russe vint s'installer avec sa femme et prit en main la direction temporaire des usines. Les mesures auxquelles il s'arrêta amenèrent un grand mécontentement parmi les ouvriers. Une grève éclata. Elle dura depuis trois semaines et touchait à sa fin. M. Reymond avait même télégraphié vendredi à Saint-Petersbourg, pour annoncer à son ami la reprise prochaine du travail.

Tant qu'avait duré la grève, les autorités inquiètes avaient offert une escorte à M. Reymond. Il avait toujours refusé. Samedi, à sept heures du soir, comme il quittait l'usine pour rentrer à la maison de direction assez éloignée, un individu, qui le guettait au passage, s'approcha de la voiture et déchargea sur lui cinq coups de revolver. Un seul atteignit l'ingénieur à la tête. Il fut transporté à son domicile, où un chirurgien lui prodigua des soins.

A l'ambassade de France, cet après-midi, on avait reçu du consul de France à Kharkoff, lequel s'était rendu sur les lieux, une note, disant que l'état de l'ingénieur français demeurait stationnaire, quoique toujours grave. Cependant, la situation n'est pas désespérée. La balle n'a pas encore été extraite.

Les nouvelles qui nous sont parvenues de M. Reymond sont meilleures. M. Reymond, sénateur, frère du blessé, est parti pour la Russie.

**

L'ingénieur français, M. Reymond, gendre de M. Lépine, qui fut blessé le 23 de ce mois à Droujkavka, vient de mourir sans avoir repris connaissance.

L'Attitude des Cadets

A mesure qu'ils s'éloignent des ouvriers, les cadets se rapprochent de la droite. C'est ainsi qu'on annonce aujourd'hui qu'une réunion privée des K. D. a été tenue, pour examiner l'attitude qu'ils prendront à la Douma. Ils sont disposés, assure-t-on, à abandonner les parties de leur programme qui sont particulièrement désagréables à la Couronne et, avant tout, les trois revendications d'un gouvernement parlementaire, de l'expropriation des terres et de l'autonomie des nationalités non russes, à l'exception toutefois des juifs, dont les K. D. ne peuvent ou ne veulent pas se séparer.

Ce très large compromis, qui supprime la différence entre les K. D. et le parti octobriste, a, dit-on, été virtuellement accepté à cette réunion privée, à laquelle prenaient part une trentaine de membres influents. Les recommandations de ces chefs peuvent, toutefois, si elles impliquent le renoncement à tant de revendications politiques, provoquer un mécontentement sérieux dans l'aile gauche du groupe.

MOTS DE LA FIN

Entre amies :
La belle Mme de X... qui passe pour dissimuler quelques-uns de ses déjà nombreux printemps, a pour péché mignon de se parfumer à l'excès.
— Elle raffole positivement des odeurs et des extraits, disait sa meilleure amie.
— Excepté de l'extrait de naissance ! fit observer une autre, plus intime encore.

La fin du monde

Une fois de plus on nous annonce que la fin du monde approche.

C'est un savant astronome italien M. Marchetti, qui nous l'affirme.

M. Marchetti a découvert une nouvelle comète caractérisée par son étrange coloration verdâtre.

Vers la moitié du mois de mars, selon les calculs de M. Marchetti, la comète doit rencontrer la terre, et ce sera, croit-il, un grand danger pour les pays de la région méditerranéenne, en face desquels la rencontre doit se produire.

La terre traversera la queue de la comète, et l'on peut craindre que la conséquence directe soit l'incendie soudain de l'atmosphère terrestre.

Le directeur de l'observatoire ajoute, de son côté, que la nouvelle tâche solaire qu'on a récemment découverte ne pourra manquer de produire, elle aussi, d'importants phénomènes.

Charmantes prophéties ! Espérons qu'elles auront le même sort que toutes celles qui les ont précédées et souhaitons surtout qu'elles ne troublent l'esprit de personne.

Les Méridionaux pourraient seuls en éprouver quelque souci et si les Marseillais par exemple s'affaiblissent un peu des prédictions du Signor Marchetti, ils seraient excusables, puisque celui-ci n'annonce rien moins que l'anéantissement des pays méditerranéens.

Mais dans le Midi — et surtout à Marseille — on est intrépide, alors que les gens du Nord ne sont que braves. Tout le monde connaît cette vérité. Les Marseillais attendront donc dans le plus grand calme le terrible événement prévu et si un jour le Midi bouge réellement, si dans sa rencontre avec la terre, la comète entraîne tout et chamberde quelques contrées, détruit quelques villes, anéantit quelques milliers d'individus, ils se disent, là-bas, sur la Canebière, que lors même qu'il n'y aurait plus personne, il y aurait encore des Marseillais !...

La Comète Marchetti

Il paraît que de Bastia à Sariène et de Calvi à Solenzara on n'a d'autre sujet de conversation que le prochain cataclysme qui va détruire le Midi. C'est menace d'une prochaine disparition de l'île, a troublé tous les esprits corses, des plus naïfs aux plus sceptiques.

Bellacoscia lui-même, le fameux Bellacoscia, le célèbre bandit qui vient de mourir, fut obsédé jusqu'à son dernier moment par cette menace, qui dit-on, précipita même sa fin.

Il faut le plaindre de n'avoir jamais connu, même pendant les dernières heures de son existence, un peu de calme et de la tranquillité dont il avait été tant privé dans sa vie.

Il avait en effet, après quelques crimes, gardé le maquis pendant cinquante ans. C'est-à-dire que pendant cinquante ans, pour échapper aux gendarmes qui le traquaient, il n'avait jamais reposé dans un lit, il n'avait jamais dormi que d'un oeil, ne s'était jamais assis à une table, n'avait jamais osé pénétrer dans une habitation et n'avait vécu qu'à l'Hôtelier de la Belle Etoile, cette auberge dont M. François Coppée fut le seul à célébrer les mérites.

Puis un jour tomba aux mains de la justice et comparut devant la Cour d'assises de la Corse. Mais tous les crimes qui, à tort ou à raison, lui étaient imputés, étant couverts par la prescription, il fut acquitté et rentra avec le prestige de cet acquittement et de sa longue carrière si accidentée, dans le village de Bocognano, où il vient de s'éteindre à près de quatre-vingts ans.

Il y était entouré, on peut le dire, de la sympathie publique, et le village mettait un certain orgueil à posséder ce roi de la montagne que les touristes de passage venaient volontiers visiter. Il leur racontait avec une pa-

tiente bonhomie, sa petite histoire et nul n'aurait pu deviner, dans ce patriarche à longue barbe qui fumait si débonnairement sa pipe, au bon soleil, le redoutable bandit dont le nom seul avait mis sur les dents toute la maréchaussée.

Ses compatriotes lui savaient gré surtout d'avoir refusé les offres très tentantes qui, après son acquittement, lui avaient été faites par certains music-halls parisiens. Il n'avait voulu se prêter à aucune exhibition, et, renfermé dans sa montagne, il y reprit la rude et simple vie du paysan corse chassant le mouflon, capturant le merle, s'occupant de ses châtaignes et de ses fromages, et, pour toute distraction, faisant le dimanche, en signe d'apaisement définitif, une petite partie de cartes avec le brigadier de gendarmerie...

Dans quelques mois, lorsque sera évanoui le cauchemar dont nous parlions tout-à-l'heure, c'est-à-dire lorsque le calme sera revenu dans tous les esprits, vous verrez que par souscription publique on édifiera à l'illustre Bellacoscia la statue qu'il mérite. On célébrera ses vertus devant toutes les autorités et devant la magistrature et devant la gendarmerie « en pantalon blanc » pour employer une fois encore une expression qui ne contribua pas peu à la célébrité du poète des Humbles.

INFORMATIONS

La gauche radicale

La gauche radicale s'est réunie mardi sous la présidence de M. Sarrien et s'est occupée du débat qui aura lieu vendredi prochain à la Chambre à l'occasion des interpellations sur le repos hebdomadaire.

Une sous-commission a été chargée de préparer un projet d'ordre du jour dont la gauche radicale sera saisie avant la séance de la Chambre.

L'absinthe

M. Caillaux, ministre des finances, a été entendu par la commission d'hygiène sur la proposition tendant à l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe.

Le ministre s'est déclaré hostile à cette proposition qui creuserait, a-t-il dit, dans le budget un trou trop considérable.

La commission a décidé de rechercher un moyen pratique d'arriver à la prohibition progressive de l'absinthe sans que les recettes du Trésor aient trop à en souffrir.

Le rachat de l'Ouest

La Commission des chemins de fer du Sénat, réunie sous la présidence de M. Em. Labiche, a donné audience à M. Beauguey, directeur des chemins de fer de l'Etat qui a énergiquement pris la défense du projet de l'Ouest. M. Beauguey, considère, en effet, cette mesure comme indispensable pour mettre l'administration des chemins de fer de l'Etat à même d'exploiter d'une façon satisfaisante et normale les lignes de son réseau.

Il reconnaît que l'expérience peut être coûteuse, mais il fait remarquer que l'amélioration inévitable des services compensera rapidement les sacrifices financiers que l'Etat aura à consentir.

Une interpellation

M. Steeg, député de Paris, vient d'aviser le gouvernement de son intention de l'interpeller sur les mesures de police qu'il compte prendre pour la sécurité des habitants dans les départements.

Les nouvelles instructions Pontificales

L'Agence Fourmier, ainsi qu'on a pu le voir dans notre service de dépêches de mardi prétend tenir d'un haut personnage du Vatican que le pape a envoyé hier, au cardinal Richiard, archevêque de Paris, des instructions catégoriques lui recommandant de suivre à l'avenir une conduite de pa-

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 27 février, 1 h. 33 s.

La grève de Vernet les Bains

La grève des mineurs continue à Vernet les Bains près de Perpignan. Une tentative de conciliation, faite par le juge de paix de Prades a échoué : les grévistes demandent le renvoi de 4 ouvriers non syndiqués.

Les églises parisiennes

MM. Briand et de Selves conféreront cette après-midi relativement à la situation de l'église parisiennes.

En Espagne

Un engin a explosé cette nuit à Valence (Espagne) près des églises des Jésuites. Il y a eu de sérieux dégâts, mais il n'y a aucune victimes.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 28 février, 1 h. 12 s.

Les archives de la nonciature

Au Conseil de Cabinet qui a eu lieu dans la matinée, M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a fait connaître dans quelles conditions fut effectuée la prise de possession des archives de l'ancienne nonciature à Paris, par l'Ambassade d'Autriche-Hongrie.

Le pape suppliant

Le pape a télégraphié aux empereurs d'Autriche et d'Allemagne les conjurant d'intervenir officieusement pour empêcher la publication des documents du cardinal Montagnini.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Catus

Acte de courage. — Lundi dernier, dans la matinée, un bouf, devenu subitement furieux, s'est échappé du champ de foire, renversant tout sur son passage et mettant en danger la vie des nombreuses personnes présentes dans les rues à ce moment.

Voyant le péril, les gendarmes Célaris et Courdès n'hésitèrent pas à se mettre à la poursuite de l'animal, qu'ils parvinrent rapidement à rejoindre et à maîtriser.

Toutes nos félicitations.

Luzech

Foire du 27 février. — Notre foire de mardi a été très importante.

Le marché au bétail fournit toujours de la viande de première qualité et les bouchers trouvent grandement à s'approvisionner. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Blé, de 17 à 18 francs ; maïs, de 14 à 15 francs ; avoine, de 13 à 14 fr., le tout l'hectolitre ; pommes de terre communes, de 6 à 7 fr. ; pommes de terre de Beauvais, de 7 à 8 fr. ; pommes de terre de semence (hâtives), de 15 à 16 fr. l'hectolitre.

Marché à la volaille. — Poulardes, de 6 à 7 fr. ; poules, de 5 à 6 fr. ; poulets, de 4 à 5 fr. ; dindes, de 10 à 12 fr. ; ca-

sivité absolue. Les prélats français devront ignorer les autorités civiles et rompre les contrats de location des églises déjà conclus. Le pape, en présence des exigences du gouvernement français, regrette d'avoir autorisé les négociations entreprises entre l'épiscopat et les préfets.

Pour éviter de nouvelles surprises, Pie X est bien décidé à ne plus laisser aucune initiative aux évêques, en matière de discussion avec les agents du gouvernement. Il n'avait d'ailleurs cédé une première fois aux prières de M. Richard et d'autres prélats, que parce que ceux-ci croyaient à la possibilité d'un accord honorable avec le pouvoir civil.

Une réunion d'Evêques

Mardi matin à dix heures et demie, les évêques des régions de Lyon et Chambéry, au nombre de dix, se sont réunis à l'archevêché de Lyon, sur convocation du cardinal Coullié. Dans l'après-midi à eu lieu à l'archevêché, la réunion des vicaires généraux.

A l'issue de cette réunion, un journaliste a demandé à M. Dechelette, s'il pouvait donner quelques indications sur le but de la réunion de la matinée. L'auxiliaire du cardinal a répondu qu'il estime que, dans les circonstances présentes, il lui est impossible de faire la moindre communication.

Les Agents et Sous-Agents des P. T. T.

Trois mille agents et sous-agents des postes, télégraphes et téléphones se sont réunis lundi soir, salle du Tivoli-Vauxhall, pour s'occuper du relèvement des frais de séjour à Paris.

Les orateurs ont soutenu cette thèse qu'aucune restriction ne saurait être apportée à la loi de 1884, et que l'Etat-patron a les mêmes obligations que les autres employeurs.

Les assistants, se rangeant à cette théorie, ont donné mandat aux délégués qui les représenteront au Congrès d'inviter d'avril prochain de transformer définitivement en Syndicat l'actuelle Association générale des agents.

L'Assemblée a également demandé que les indemnités des frais de séjour, dont le principe a été adopté par la Chambre en 1900, et qui sont à Paris de 400 fr. pour les agents et de 300 fr. pour les sous-agents, et dans les départements de 300 fr. pour les agents et de 250 fr. pour les sous-agents, soient accordées dans le plus bref délai.

Le vote des femmes

La Chambre italienne s'est occupée, presque exclusivement, des femmes. Il s'agissait d'examiner une pétition des femmes italiennes pour obtenir le vote politique et administratif.

La discussion, à laquelle ont pris part plusieurs députés, tous favorables à la concession du vote aux femmes a montré que la Chambre désirait que cette question soit étudiée sérieusement, en vue d'une solution dans le sens préconisé par les signataires de la pétition, au moins en ce qui concerne l'électorat administratif.

En effet, après les discours des députés Luzzatti, Mirabelli et autres, le président du conseil, M. Giolitti, s'est levé pour déclarer que le gouvernement n'était pas opposé à ce qu'un examen approfondi de cette question fut fait par le ministère compétent, en vue d'accorder à la femme l'électorat administratif, quitte à lui accorder aussi l'électorat politique si l'expérience, comme il croit, donnait des résultats satisfaisants.

Après la séance, des groupes nombreux de femmes se sont formés autour de la Chambre et l'on comptait avec satisfaction cette première victoire du féminisme.

Mariage en paquebot

Parmi les passagers de l'« Etruria » arrivée lundi à Londres, se trouvait Miss Margaret Coutts, parente de la feu baronne Coutts, accompagnée de son fiancé, M. Davidson, de San-Francisco. Le mariage ne devait avoir lieu qu'à une époque postérieure, mais les lois sur l'émigration et celles ayant pour but d'éviter le concubinage sont si sévères aux Etats-Unis qu'il a été jugé nécessaire que les deux jeunes gens fussent mariés avant leur débarquement à New-York.

Le salon de l'« Etruria » fut donc transformé en chapelle, et devant tous les passagers de première classe, le mariage fut célébré par un pasteur de bonne volonté qui se trouvait parmi les voyageurs.

Petites Nouvelles

Dans les environs de Buda-Pesth, un train de marchandises a été arrêté par une bande de 30 individus qui avaient employé de faux signaux. Le personnel du train a été chassé à coups de revolver, les bandits ont ensuite pillé le train. On a pu arrêter 6 individus.

Un vol de perles et de diamants dont la valeur s'élèverait à plus d'un million et demi a été commis à Nice au préjudice de Ferdinand Schiff, négociant en diamants à Paris.

La ville de Thourba (Tunisie) est inondée depuis plusieurs jours : les dégâts sont considérables.

On annonce la mort de M. Arbouin ancien député radical de Troyes, directeur du « Petit Troyen ».

Le dundée *Mortua*, du port de la Rochelle, a été coupé en deux à l'entrée de la Gironde par le vapeur *Mercury*. L'équipage du *Mortua* comprenait 4 hommes : 1 seul a été sauvé.

On annonce la mort de M. Paul Guiraud professeur d'histoire ancienne à la Sorbonne, membre de l'Institut.

CHRONIQUE LOCALE

Surmenage inutile et excessif

Nos braves troupiers ont exécuté mercredi des manœuvres de garnison. Partis à 6 heures 1/2 du matin de Cahors, ils ne sont rentrés que dans la soirée à 6 heures 1/2, soit 12 heures de manœuvre et de marche, avec pour toute alimentation le quart de café réglementaire et un repas froid, — morceau de viande et de pain, bidon d'eau — qui lui pris vers 9 heures du matin.

La digestion dut en être vite faite, aussi l'attente fut longue jusqu'au soir car nos braves troupiers ne purent pas regagner le casernement à l'heure de la soupe.

On conçoit les souffrances endurées par eux sur ces interminables routes ; les fourgons d'ambulance n'ont pas été inutilisés.

En bien, c'est trop de fatigue, trop de forces, d'endurance dépensées pour rien. De tels entraînements sont excessifs et dangereux pour la santé des hommes, d'autant plus que la saison est suffisamment mauvaise pour que cette santé soit menacée.

Les infirmeries, l'hôpital reçoivent tous les jours de nombreux malades, et malgré les soins les plus éclairés, les plus dévoués on ne les arrache pas tous à la mort.

Ce n'est pas une protestation antimilitariste cela : c'est la constatation très simple et effrayante d'une situa-

tion dont le général en chef devrait tenir compte.

Tous les citoyens aujourd'hui sont soldats, pour un temps déterminé ; la caserne pour la plupart n'est pas un but. Chacun doit donc pouvoir en sortir non pas affaibli, éreinté, fourbu, mais suffisamment fort pour reprendre sa place, jouer son rôle dans la société.

Ce n'est pas par un excessif et inutile surmenage qu'on conservera la santé des hommes.

LOUIS BONNET.

Ce matin encore, après les fatigues de mercredi, un bataillon est parti à 6 h. 1/2 pour se rendre au champ de tir de Caillac.

Un peu de repos eut mieux valu.

L. B.

Choses Municipales

Dans quelques semaines, l'emprunt contracté par la municipalité au Crédit Foncier va être réalisé, et aussitôt commencera l'exécution des grands travaux attendus par la population.

Déjà la question du gaz a été résolue et le service des eaux amélioré de façon très appréciable.

C'est ce dernier service qui va être l'objet des premières préoccupations de la municipalité, car malgré les améliorations sensibles apportées, au cours de cette année, à la canalisation il reste beaucoup à faire encore pour arriver à un résultat très satisfaisant.

L'avenue du Nord, la construction de murs le long du quai Cavaignac et des Allées Fénélon, les importantes réparations à la Halle, à l'Hôtel de ville, les divers travaux de voirie nécessités par l'état des rues, l'élargissement de la rue Sainte-Clair seront les travaux entrepris dès les premiers jours.

Si nous ajoutons qu'enfin les braves femmes qui, hiver et été, sont obligées pour vendre quelques denrées, de se tenir exposées à toutes les intempéries, sur la place du Marché verront s'édifier le marché couvert, nous aurons indiqué les principales constructions et améliorations réclamées par la population de Cahors.

Sans doute il faudrait à cette série de travaux qui tout en embellissant notre ville procurera pour longtemps du travail aux ouvriers, pouvoir ajouter la construction de la manufacture des tabacs. Ce serait un peu de prospérité pour Cahors : il en a bien besoin.

Souhaitons que ce désir soit exaucé et qu'aboutissent les multiples démarches de notre dévouée municipalité qui ne marchande ni son temps, ni sa peine pour défendre les intérêts de notre cité.

L. B.

Mouvement administratif

M. Sauve, l'excellent sous-préfet de Figeac, qui a laissé de si nombreuses sympathies dans cette ville, vient d'être nommé secrétaire général de la Savoie.

Promotions de classe

Sont promus :
De la 4^e à la 3^e classe, M. Mergier, directeur de l'école normale ;
De la 4^e à la 3^e, M. J. Ozanne, professeur à l'école normale ;
De la 4^e à la 3^e, Mme Traxeler, directrice de l'école primaire supérieure de Montouqu ;
De la 2^e à la 1^{re}, M. Dumeaux, professeur à l'école primaire supérieure de Luzech.

Félicitations

Le nommé Delbos Jean-Pierre, âgé de 60 ans, cultivateur à Lamothe, près Cahors, avait été condamné par défaut à 1 mois de prison pour tentative de vol.

Sur opposition à ce jugement, et le prévenu s'étant rendu à cette audience, le tribunal réduit à 15 jours la condamnation prononcée antérieurement.

Le sieur Cach, Camille, de Duravel, âgé de 41 ans, terrassier, prévenu de vols de poules et de linges, est condamné à 1 mois de prison par défaut.

VOL DE PIGEONS

100 francs d'amende avec sursis

Navigation

Par arrêté du 23 février 1907, l'écluse de Capdenac (navigation du Lot) ne comprendra à l'avenir ni agent abonnataire ni agent hors classe.

Le service sera assuré par le chef cantonnier de la navigation.

Les championnats de tir des écoles

Suivant autorisation du Ministre de l'Instruction publique, le 12^e Championnat des Ecoles primaires, le 16^e Championnat des Lycées et Collèges et le 17^e Championnat des Ecoles supérieures seront tirés cette année, pendant la période du 1^{er} avril au 31 mai, pour le premier, et jusqu'au 15 juin, pour les deux derniers. Peuvent prendre part à ces concours, pour les Ecoles primaires et pour les Ecoles primaires supérieures, cinq élèves de chaque école, lesquels tirent chacun cinq balles à la distance de dix mètres avec la carabine scolaire, et pour les Lycées et Collèges et les Ecoles supérieures, dix élèves de chaque établissement, lesquels tirent chacun dix balles à la distance de 200 mètres avec l'arme nationale. Un classement des tireurs est fait à la fin de ces concours pour l'attribution des prix offerts par le Président de la République, les Ministres et l'Union des Sociétés de tir de France.

Ces concours sont absolument gratuits. Le programme et les cartons nécessaires à ces concours sont envoyés aux chefs d'établissements ci-dessus désignés qui en font la demande à l'Union des Sociétés de tir de France, à Paris, 27, rue du Faubourg-Poissonnière.

Tribunal correctionnel

Audience du 25 Février 1907

COUPS ET BLESSURES

Les nommés Dejean, Jean, âgé de 55 ans, propriétaire à Belfort ; Dejean, Alexandre, âgé de 25 ans, chapelier à Caussade ; Raudier, Antoine, âgé de 30 ans, cultivateur à Lapenche (Tarn-et-Garonne) ; Ouvrier, Vincent, âgé de 32 ans, chapelier à Septfonds, comparaissent à cette audience pour coups et blessures réciproques.

Vu la gravité des faits le tribunal renvoie à la huitaine le prononcé du jugement.

AFFAIRE D'USURE

L'affaire du nommé Navet Urbain, âgé de 41 ans, marchand de chaussures rue Fénélon, à Cahors, ayant trait à des prêts d'argent usuraires, est renvoyée au 6 mai.

VAGABONDAGE

15 jours de prison sont infligés pour mendicité et vagabondage aux sieurs : Pasquereau, Frédéric-Joseph, âgé de 38 ans, de Cholet ; Masson, Paul-Frédéric, âgé de 35 ans, de Montbéliard et Gérard, Joseph-Victor, âgé de 47 ans, de St-Dié, tous les trois sans profession ni domicile fixe.

Le tribunal condamne à 8 jours de la même peine pour vagabondage, le nommé Viard, Léon, âgé de 44 ans, terrassier, de Belbœuf, qui n'a pas de domicile connu.

VOL

Le nommé Delbos Jean-Pierre, âgé de 60 ans, cultivateur à Lamothe, près Cahors, avait été condamné par défaut à 1 mois de prison pour tentative de vol.

Sur opposition à ce jugement, et le prévenu s'étant rendu à cette audience, le tribunal réduit à 15 jours la condamnation prononcée antérieurement.

VOL DE POULES

Le sieur Cach, Camille, de Duravel, âgé de 41 ans, terrassier, prévenu de vols de poules et de linges, est condamné à 1 mois de prison par défaut.

VOL DE PIGEONS

100 francs d'amende avec sursis

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 45

URSULE MIROUET

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

— Est-ce possible ? dit Savinien. Vous êtes mineure et ne pouvez vendre votre inscription de rente sans des formalités auxquelles le procureur du roi ne se prêterait point. Nous n'essayerons d'aileurs pas de résister. Toute la ville voit avec plaisir la déconfiture d'une maison noble. Ces bourgeois sont comme des chiens à la curée. Il me reste heureusement dix mille francs avec lesquels je pourrai faire vivre ma mère jusqu'à la fin de ces déplorables affaires. Enfin, l'inventaire de votre parent n'est pas encore terminé. M. Bongrand espère encore trouver quelque chose pour vous. Il est aussi étonné que moi de vous savoir sans fortune. Le docteur s'est si souvent expliqué, soit avec lui, soit avec moi, sur le bel avenir qu'il vous avait arrangé, que nous ne comprenons rien à ce dénouement.

— Bah ! dit-elle, partez que je puisse acheter la bibliothèque et les men-

bles de mon parent pour éviter qu'ils ne se dispersent ou n'aillent en des mains étrangères, je suis contente de moi-même.

— Mais qui sait le prix que mettront ces infâmes héritiers à ce que vous voudrez avoir ?

On ne parlait de Montargis à Pontaineau, que des héritiers Minoret et du million qu'ils cherchaient ; mais les plus minutieuses recherches, faites dans la maison depuis la levée des scelles, n'amenèrent aucune découverte. Les cent vingt-neuf mille francs de la créance Portendrière, les quinze mille francs de rente dans le trois pour cent, alors à soixante-seize, et qui donnaient un capital de trois cent quatre-vingt mille francs, la maison estimée quarante mille francs, son riche mobilier, produisaient un total d'environ six cent mille francs, qui semblaient à tout le monde une assez jolie poche de consolation.

Minoret eut alors quelques inquiétudes mordantes. La Bongivay et Savinien, qui persistaient à croire, aussi bien que le juge de paix, à l'existence de quelque testament, arrivaient à la fin de chaque vacation et venaient demander à Bongrand le résultat des perquisitions. L'ami du veillard se serait quelquefois, au moment où les gens d'affaires et les héritiers sortaient : « Je n'y comprends rien ! » Comme, pour beaucoup de gens superficiels, deux cent mille francs

constituaient à chaque héritier une belle fortune de province, personne ne s'avisa de rechercher comme le docteur avait pu mener son train de maison avec quinze mille francs seulement, puisqu'il laissait intacts les intérêts de la créance Portendrière. Bongrand, Savinien et le curé se posaient seuls cette question dans l'intérêt d'Ursule, et firent, en l'exprimant, plus d'une fois pâlir le maître de poste.

— Ils ont pourtant bien tout fouillé, eux pour trouver de l'argent, moi pour trouver un testament qui devait être en faveur de M. de Portendrière, dit le juge de paix le jour où l'inventaire fut clos. On a éparpillé les cendres, soulevé les marbres, taté les pantoufes, percé les bois de lit, vidé les matelas, piqué les couvertures, les couvre-pieds, retourné son édredon, visité les papiers pièce à pièce, les tiroirs, bouleversé le sol de la cave, et je les pouvais à ces dévastations !

— Et le testament ? dit le curé.

— Le testament a été supprimé par un héritier.

— Et les valeurs ? dit le juge de paix.

— Courez donc après ! Devinez donc quelque chose à la conduite de gens aussi sournois, aussi rusés, aussi avarés que les Massin, que les Crémère ! Voyez donc clair dans une fortune comme celle de Minoret, qui touche deux cent mille francs de la succession, qui va, dit-on,

vendre son brevet, sa maison et ses intérêts dans les messageries trois cent cinquante mille francs !... Quelle somme ! sans compter les économies de ses trente et quelques mille livres de rente en fonds de terre. Pauvre docteur !

— Le testament aura peut-être été caché dans la bibliothèque, dit Savinien.

— Aussi ne détourné-je pas la petite de l'acheter ! Sans cela, ne serait-ce pas une folie que de lui laisser mettre son seul argent comptant à des livres qu'elle n'ouvrira jamais ?

La ville entière croyait la filleule du docteur nantie des capitaux introuvables ; mais, quand on sut positivement que ses quatorze cents francs de rente et ses reprises constituaient toute sa fortune, la maison du docteur et son mobilier excitèrent alors une curiosité générale. Les uns pensèrent qu'il se trouverait des sommes en billets de banque cachés dans les meubles ; les autres, que le veillard en avait fourré dans ses livres. Aussi la vente offrit-elle le spectacle des plus étranges précautions prises par les héritiers. Dionis, faisant les fonctions d'huisier-priseur, déclarait à chaque objet crié que les héritiers n'entendaient vendre que le meuble et non ce qu'il pourrait contenir de valeurs ; puis, avant de le livrer, tous ils le soumettaient à des investigations crochues, le faisaient sonner et

sonner ; enfin, ils le suivaient des mêmes regards qu'un père jette à son fils unique en le voyant partir pour les Indes.

— Ah ! mademoiselle, dit la Bongivay conternée en revenant de la première vacation, je n'irai plus. Et M. Bongrand a raison, vous ne pourriez pas soutenir un pareil spectacle. Tout est par places. On va et on vient partout comme dans la rue, les plus beaux meubles servent à tout, ils montent dessus, et c'est un fouillis où une poule ne retrouverait pas ses poussins ! On se croirait à un incendie. Les affaires sont dans la cour, les armoires sont ouvertes, rien dedans ! O ! le pauvre homme, il a bien fait de mourir ; sa vente l'aurait tué.

Bongrand, qui rachetait pour Ursule les meubles affectés par le défunt et de nature à parer la petite maison, ne parut point à la vente de la bibliothèque. Plus fin que les héritiers, dont l'avidité pouvait lui faire payer les livres trop cher, il avait donné commission à un friquier-bouquiniste de Melun, venu exprès à Nemours, et qui déjà s'était fait adjuger plusieurs lots. Par suite de la défiance des héritiers, la bibliothèque se vendit ouvrage par ouvrage. Trois mille volumes furent examinés, fouillés un à un, tenus par les deux côtés de la couverture relevée et agités pour en faire sortir des papiers

qui pouvaient y être cachés ; enfin leurs couvertures furent interrogées et les gardes examinées. Le total des adjudications s'éleva, pour Ursule, à six mille cinq cents francs environ, la moitié de ses répétitions contre la succession. Le corps de la bibliothèque ne fut livré qu'après avoir été soigneusement examiné par un ébéniste célèbre pour les secrets, mandé de Paris. Lorsque le juge de paix donna l'ordre de transporter le corps de la bibliothèque et les livres chez mademoiselle Mirouet, il y eut chez les héritiers des craintes vagues qui plus tard furent dissipées quand on vit tout aussi pauvre qu'auparavant. Minoret acheta la maison de son oncle, que ses cohéritiers poussèrent jusqu'à cinquante mille francs, en imaginant que le maître de poste espérait trouver un trésor dans les murs. Aussi le cahier des charges contenait-il des réserves à ce sujet. Quinze jours après la liquidation de la succession, Minoret, qui vendit son relais et ses établissements au fils d'un riche fermier, s'installa dans la maison de son oncle, où il dépensa des sommes considérables en ameublements et en restaurations. Ainsi Minoret se condamna lui-même à vivre à quelques pas d'Ursule.

(A suivre)

nards, de 5 à 6 fr. ; pigeons de 1 fr. 50 à 2 fr. ; lapins domestiques, de 4 à 5 fr. ; le tout la paire, selon grosseur et qualité.

Marché aux moutons. — Viande de boucherie : Moutons de première qualité, de 45 à 48 fr. ; moutons de deuxième qualité, de 38 à 40 fr. ; agneaux, de 15 à 18 fr., le tout la pièce.

Moutons de ferme, de 40 à 42 fr. ; brebis avec couple, de 50 à 52 fr. ; brebis de rapport, de 40 à 45 fr. ; brebis communes, de 29 à 32 fr. ; jeunes agneaux, de 15 à 16 francs, le tout la pièce et selon grosseur.

Marché aux porcs. — Vente active et prix très élevés sur ce bétail. Porcs d'élevage, de 60 à 70 fr. ; porcs et porcelets, de 30 à 40 francs, le tout la pièce, selon grosseur.

Marché aux échalas. — Gros échalas, de 1 mètre 50 à 2 mètres, de 10 à 12 fr. ; échalas de 1 mètre, de 4 à 5 fr. ; échalas petits, de 2 fr. 50 à 3 fr. ; le tout le cent.

Vente des plants. — Rupestris racines, 2 fr. ; riparias, 2 fr. ; rupestris de grosse longueur, de 15 à 16 fr. ; riparias, de 12 à 14 fr., le tout le cent.

Prayssac

Obsèques civiles. — Une imposante manifestation a eu lieu lundi dernier aux obsèques civiles du regretté et digne camarade Couzinet, conseiller municipal et secrétaire de la prospère société de secours mutuels de Prayssac.

De tous les coins de la région, les fervents amis et fidèles émancipateurs de la libre pensée avaient tenu à accompagner fidèlement à sa dernière demeure un des plus fermes et ardens défenseurs de l'idée libre, de la science et de la saine raison.

Aussi, cette affluence nombreuse, que l'on pouvait évaluer à douze cents personnes, montrait-elle par son recouvrement que le démocrate convaincu et aimé, que la mort venait d'enlever subitement à l'âge de 58 ans à peine, jouissait de l'estime générale de tous ses concitoyens.

Couzinet était un fervent de la libre pensée. Il était irrédicible dans ses convictions ardentes autant que passionné de l'amour du bien.

C'est sur sa volonté expresse que lui-même traça courageusement, il y a quelques jours, la voie de ses funérailles. Il recommanda à ses amis que le cortège suivit la grande route de communication pour se rendre au cimetière. Il tenait à montrer ainsi que, conscient de son acte, il l'accomplissait avec toute la force de volonté de libre penseur, dans un mouvement de décision réfléchi et long-temps prémédité de sa part.

A la tête du cortège, se trouvait la Société de secours mutuels ; venaient ensuite le conseil municipal au grand complet, de nombreuses délégations, notamment celle d'Albas. De nombreuses couronnes étaient offertes par les sociétés et délégations.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés, M. Gipoulou, président de la Société de secours mutuels, a rendu hommage aux qualités du mutualiste et au dévouement constant du philosophe que l'on trouvait toujours prêt à son passionné devoir.

M. Taule, au nom des libres penseurs de la région, a salué le courageux et grand citoyen qui avait su montrer dans sa vie exemplaire d'homme libre, une mort aussi digne, aussi sincère, dégagée ainsi de tout préjugé fanatique, pour n'envisager que les saines idées se rapportant à la science et à la raison.

M. Paul Bergogne a dit un dernier adieu au nom de la délégation d'Albas, au camarade si estimé et respecté, dont les convictions résolues d'ardent républicain autant que de libre penseur convaincu, sont des modèles de conduite que sauront s'inspirer à l'avenir les jeunes générations.

Dans ce mouvement d'unanime sympathie, la foule des nombreux amis du libre penseur a voulu prouver que des funérailles civiles, dans leur plus grande simplicité, sont des manifestations imposantes, recueillies et bien comprises.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Lagarde, gendre du défunt, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression émue de nos plus vives condoléances.

Saint-Géry

Accident. — Lundi dernier, à trois heures de l'après-midi, M. Bouyguès, entrepreneur de fumisterie à Cahors, était occupé avec un de ses ouvriers à poser des tuyaux de cheminée à la gare.

En voulant redescendre de sur la toiture par le ciel-ouvert, il posa si malencontreusement son pied sur le barreau de l'échelle qu'il vint s'abîmer sur l'escalier du grenier où il resta sans mouvement.

M. Izam, chef de gare, et l'ouvrier fautive, le transportèrent aussitôt dans le bureau de la gare et lui prodiguèrent quelques soins.

Sur la demande du blessé, on téléphora à M. le docteur Mendailles, mais celui-ci ne vint pas et de trois heures à sept heures le pauvre homme endura d'horribles souffrances.

Le train de sept heures le ramena à Cahors.

Nous avons appris hier matin qu'il a

deux côtes brisées, mais son état tout en étant grave, n'est pas désespéré.

Cambrioleurs. — Hier matin, en se levant, MM. Magot et Joseph Milhan, propriétaires au village des Masseries, constataient la disparition de leurs chaudrons, d'une valeur de 12 à 15 fr., laissés la veille devant la porte de leurs maisons.

Cette nuit-là, plusieurs personnes de Saint-Géry ont été réveillées par le bruit d'une roulotte marchant à toute vitesse dans la direction de Cahors et suivie par les aboiements de tous les chiens du bourg.

Étaient-ce les voleurs qui revenaient chez eux emportant leur butin ?

La gendarmerie avertie immédiatement a commencé ses recherches.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, à deux heures du soir, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de M. Bor, maire.

M. le Maire communique au Conseil deux lettres émanant de réservistes demandant à être dispensés des treize et vingt-huit jours. A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.

M. le Maire donne ensuite connaissance à l'Assemblée de deux nouvelles demandes jeunes gens de la classe 1906, sollicitant de rentrer comme soutiens de famille. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à trois heures cinq pour se réunir ensuite en Comité secret pour compléter la liste des vieillards, infirmes et incurables devant bénéficier de la pension.

La Foire. — Notre foire du 25 février avait attiré beaucoup de monde et il s'y est fait beaucoup de transactions. Voici la mercuriale.

Blé, de 19 fr. 25 à 20 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, de 9 fr. 25 à 9 fr. 50 ; seigle, de 15 fr. 50 à 15 fr. 75 ; maïs, de 14 fr. 75 à 15 fr. ; haricots, de 38 à 40 fr. ; luzerne, de 11 fr. 25 à 11 fr. 50, le tout l'hectolitre ; graine de sainfoin, de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 le kilo ; trèfle, de 1 fr. 90 à 2 fr. le kilo ; pommes de terre, de 7 fr. 20 à 7 fr. 40 les 80 litres ; châtignes, de 7 fr. 75 à 8 fr. l'hectolitre ; châtignes sèches, de 17 fr. 50 à 18 fr. ; pommes, de 9 fr. à 9 fr. 50 l'hectolitre.

Les œufs, de 1 fr. 20 à 1 fr. 25 la douzaine, de 35 à 40 centimes ; dindons, de 70 à 75 centimes ; dindes, de 80 à 85 centimes ; canards, de 75 à 80 centimes, le tout le zain ; poulets, de 85 à 90 centimes ; poules, de 80 à 85 centimes ; lapins domestiques, de 50 à 60 centimes.

Bœufs de labour, de 650 à 900 fr. ; bœufs d'élevage, de 500 à 580 fr. ; vaches, de 400 à 650 fr. ; bouvillons et génisses, de 190 à 370 fr. ; brebis suitées, de 25 à 28 fr. ; moutons et béliers, de 26 à 42 fr. ; chevres, de 10 à 35 fr. ; porcelets, toujours en hausse vendus de 22 à 35 fr., suivant la grosseur et l'âge.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 34 à 35 fr. le quintal ; vaches, de 29 à 30 fr. ; veaux gras, de 1 fr. à 1 fr. 05 le kilo ; moutons, de 80 à 85 centimes ; agneaux, de 85 à 90 centimes, le tout le kilo.

Les porcs gras ont fait complètement défaut.

Plants de vigne greffés, de 5 à 6 fr. le cent ; chanvre, de 85 à 90 centimes le kilo.

Quantité de jardinage vendu à des prix excessifs, les oignons et les carottes, surtout.

En somme, excellente journée pour le commerce et pas d'incidents.

Figeac

Cours secondaires de jeunes filles. — Une fête de bienfaisance sera donnée dimanche prochain 3 mars, à deux heures très précises du soir, à l'établissement des cours secondaires dirigés par Mlle Bouziard.

Une quête sera faite au profit de l'œuvre des vacances scolaires.

Tous les amis de l'enseignement laïque se feront un devoir d'y assister. Ils pourront ainsi se rendre compte du développement considérable obtenu en si peu de temps par ces cours, grâce aux efforts intelligents de la directrice et de ses dévouées collaboratrices.

Lissac

Epidémie. — L'épidémie de grippe que nous avons déjà signalée sévit encore d'une façon très intense. Toute la région en subit les atteintes. La mortalité en ville et dans les communes est considérable et frappe tous les âges.

Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à prendre toutes les précautions commandées par l'hygiène.

Noyés

Noyés. — Mardi dans la matinée, la nommée V..., ménagère de notre commune, s'est noyée accidentellement dans une mare non loin de sa maison d'habitation.

Bagnac

La rage. — M. Campaigne, vétérinaire sanitaire à Figeac, a été requis lundi par M. le maire de Bagnac à l'effet de procéder à l'autopsie de deux chiens errants abattus comme suspects de rage.

Ce praticien a reconnu l'un d'eux manifestement atteint de rage et l'autre indemne de la maladie. Nous devons ajouter que ce chien enragé avait mordu un porc, lequel, conformément aux lois et règlements sur la police sanitaire des animaux, est mis en observation pendant six semaines. Pendant ce laps de temps, le propriétaire ne peut s'en dessaisir sous aucun prétexte.

Antoire

Route à déblayer. — Les rochers provenant du dernier éboulement qui s'est produit récemment sur la route d'Antoire, encombrant toujours cette voie ; mais l'administration des ponts et chaussées va la déblayer ces jours-ci en faisant sauter dans le gouffre ces rochers au moyen de cartouches de dynamite.

Sénailac-Latronquière

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de cette commune, convoqué par M. le Maire à l'effet de délibérer sur la location gratuite pour 18 ans de l'église, n'a pas voulu statuer sur cette question qu'il a ajournée sine die, malgré les fureurs endiablées de M. Lafon, adjoint, qui menaçait l'assemblée du départ du pasteur, si elle n'adhérait pas au bail épiscopal.

Saint-Céré

Subvention. — Dans notre numéro du 15 février courant, nous avons annoncé à nos lecteurs que M. le ministre de l'agriculture avait accordé 20.000 francs à l'hospice pour l'exécution des divers travaux de constructions et de réparations aux vieux bâtiments.

M. le maire vient d'être avisé qu'une nouvelle subvention de 10.000 fr. venait d'être accordée à l'hospice par M. le ministre de l'intérieur sur les fonds du pari mutuel.

Ces deux subventions nouvelles ont été obtenues grâce aux démarches faites à Paris, au mois de décembre dernier, par M. Murat, notre dévoué maire et conseiller général, avec le concours de M. Bécays, notre jeune et actif député, et de M. Cocula, l'honorable sénateur du Lot.

Au nom des pauvres, nous adressons nos plus sincères remerciements à nos dévoués représentants qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour améliorer le sort des malheureux.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision ont été passées lundi à Gourdon sans incidents. L'un des quatre-vingt-dix conscrits présentés ne pèse pas moins de 105 kilos.

Postes. — Mme Mazet, dame employée des postes et télégraphes à Gourdon, vient d'être nommée au même titre à Marennes (Charente-Inférieure).

Gramat

La sécurité de nos routes. — Ces jours derniers, M. Audubert, propriétaire à Mas-des-Prats, commune de Padirac, revenant vers le soir de la foire de Saint-Céré, fut assailli avant d'arriver à la Ségurie, par quatre malfaiteurs, qui ne parlaient de rien moins que de l'occire pour le dévaliser.

M. Audubert, qui était à bicyclette, ne perdant pas son sang-froid, descendit de machine et sortit un revolver de sa poche. Il fit feu à plusieurs reprises dans la direction de ses agresseurs qui, ne demandant pas leur reste décampèrent. Malheureusement, le dernier coup de feu tiré par M. Audubert, éclatant dans sa main, lui occasionna une légère blessure.

Banquet de compagnons d'arme. — Les anciens soldats de la classe 1886 qui sont convoqués pour une revue d'appel le 4 mars, à Gramat, à l'occasion du conseil de révision, sont informés qu'un banquet fraternel des soldats de cette classe aura lieu à midi précis, à l'hôtel du Lion d'Or.

Nous espérons que tous les anciens troupiers de cette classe tiendront à honneur de participer à ces fraternelles agapes et que nombreux seront les banqueteurs.

Souillac

Prévoyants de l'avenir. — L'assemblée générale a été tenue dimanche dernier.

Au renouvellement du bureau, M. le docteur Rebière étant démissionnaire, M. J. Maury, caissier à la caisse d'épargne, a été élu président de la section à l'unanimité des votants.

A l'issue de la réunion, les sociétaires présents ont décidé d'organiser un banquet qui aura lieu à l'hôtel Larnaudie à une date qui sera fixée prochainement par le bureau. Les représentants de la presse régionale seront invités.

Les membres du bureau invitent MM. les sociétaires qui n'assistent pas à la réunion à donner leur adhésion au banquet afin que cette fête soit aussi belle que possible.

Etat civil du mois de février. — Naissances : Guy Vaysières, place Saint-Martin ; Marie Hélène Soulacroix

rue de la Frégière ; Louis Antoine Gilbert Bouzon, au Puydalon ; André Julien Lavergne, rue de la Ressèye ; Henriette Jeanne Thérysol, au Port.

Décès : Jean Chastagnol, cultivateur, 70 ans, à Presnignac ; Marie Chassang, épouse Chapon, sans profession, 27 ans au Puydalon ; Catherine Guiches, épouse de Jean Maury, sans profession, 64 ans, rue de l'Hôpital ; Marguerite Bélié, sans profession, 70 ans ; Jean Constant, menuisier, 74 ans, rue de Juillet ; Marie Hélène Soulacroix, rue de la Frégière ; Thérèse Lantoujols, sans profession, 18 ans, rue des Oules ; Joséphine Labrunie, sans profession, 63 ans, rue de l'Hôpital ; Pétronille Gendre, veuve Rouly, journalière, 53 ans, route Nationale ; Pierre Guittard, peseur à la compagnie d'Orléans, 42 ans, au Puydalon.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Mort du Maire

Nous apprenons la mort de M. Escande Gaston, banquier et maire de Fumel.

Quoiqu'en politique nous ayons toujours été un adversaire irrédicible du défunt, nous devons à la vérité d'affirmer que toute sa vie il a joui ici de l'estime générale et, si parfois il n'a pas été à hauteur de la tâche qui lui était assumée, c'est qu'il n'avait pas auprès de lui des collaborateurs sur lesquels il put compter pour faire de lui l'administrateur que la commune était en droit d'attendre.

Devant sa tombe à peine ouverte nous nous inclinons.

LA TISANE
AMÉRICAINNE
DES SHAKERS

Guérit la dyspepsie, les excès de bile et la constipation, vous fait digérer les aliments et en tire des forces ; ainsi elle

ASSURE
UNE PARFAITE SANTÉ.

ELLE A GUÉRI DES MILLIERS DE PERSONNES ET VOUS GUÉRIRA AUSSI. Ex. vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Tanyus, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1702, du 2 mars 1907.

Automobiles pour voies ferrées, par Daniel Bellot. — Phénomènes de contact. — L'aérostation militaire en Allemagne, par le Lt Colonel Ch. Bride. — Reconnaissance de grains minéraux même microscopiques au moyen de leur indice de réfraction, par J. Thoulet. — Les poissons venimeux par le Dr A. Colmette. — L'expédition Amundsen dans la recherche du pôle magnétique, par E. A. M. — Formations géologiques nouvelles, par Lucien Rudaux. — Chronique. — Académie des sciences : séance du 25 février 1907, par Ch. de Villandil. — Nécrologie : Henri Moissan, par Armand Gautier.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1787^e livraison (2 mars 1907).

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — Le lansquenot et le maréchal Bugeaud, par Éric Ardol. — Comment on taille les pierres fines, par Miss Chief. — L'enfant aux fourrures, par Adrien Remacle. — Pattes de crabes. — La bataille d'Iéna, par le Lieutenant-Colonel L. Picard.

Abonnements France : Un an, 23 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois, 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés
Collections : 3 fr. 50 le volume broché
Toute abonnée au Journal des Demeiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS :
MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénobée Fleuriot, Champol.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPEE MODELE

Revue des petites filles, illustrée de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Éducation. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées.

— Étoffes imprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

RÉCLAMEZ

"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.



Recherches complètes effectuées par le Docteur Scott à l'Institut Pasteur, sous la présidence de M. le Docteur Bouchard.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Échantillon franco contre envoi de 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme

Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Édition violette, purement littéraire.

Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro

Éducation. — Morale. — Littérature.

Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Éditions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente :

Édition verte : Un an : Paris, 16 fr., Départements, 19 fr., Union postale, 22 fr.

Édition chamois : Un an : Paris, 12 fr., Départements, 14 fr., Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalquables. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linges. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Broderie et lingerie. — Crochet. — Filat. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Reconnaissements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Émailleur, la Photographie, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr., Départements et Étranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges.

Mon cher maître,

Il faut savoir gré à M. Crocker du procès qu'il vous a intenté ; il a permis ainsi de rendre universels les résultats incontestables obtenus par votre sérum, contre le cancer et de répondre à tant d'attaques personnelles.

Ce qui n'a pu être dit, ce sont les remarquables travaux que vous avez faits pour le bien de la science, sans parler de votre « Staphylase » qui rend de si grands services dans la furonculose et les affections des voies respiratoires.

Mais ce que le public ne sait pas, c'est que, guidé par l'intérêt seul du malade, — et c'est l'hommage que les circonstances me permettent aujourd'hui de rendre à votre désintéressement et à votre impartialité, — vous n'avez pas hésité, après l'avoir expérimenté, à reconnaître par la lettre ci-dessous les mérites d'un produit qui n'était pas dû à vos recherches :

Clinique chirurgicale de Paris, le 24 Janvier 1907.

Docteur DOYEN

6, rue Piccini

Cher Monsieur Bouillot,

La PANGAUNE est un excellent reconstituant. Vous savez que je l'emploie depuis sa découverte, dans la plupart des cas où il est nécessaire de stimuler la résistance vitale.

Depuis que la PANGAUNE existe, je n'ai pas eu recours une seule fois à l'huile de foie de morue, sous quelque forme que ce soit.

Je vous donne bien volontiers cette attestation qui résume toutes mes observations personnelles.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

D^e DOYEN.

Croyez-moi tout bien reconnaissant

J. BOULLIOT, Licencié ès-sciences ; Médaille d'or des travaux chimiques.

Bulletin Financier

Paris, le 27 février

Nous constatons aujourd'hui une légère amélioration des dispositions du marché. Le Rio Tinto moins agité regagne une partie du terrain perdu hier.

Les réalisations qui se sont produites hier ont eu pour effet d'alléger les positions à la hausse et la liquidation de demain s'annonce comme facile. On pense généralement que le taux des reports ne dépassera pas 40/0.

La rente française est sans changements à 95,65.

Les fonds russes restent bien tenus : le 5 0/0 nouveau à 89,40 ; le 3 0/0 1891 à 82,60 et le Consolidé à 77,1

Chronique agricole

DU CHOIX DES PORTE-GREFFES

Nous avons toujours considéré que le choix des porte-greffes est l'un des points les plus importants de la reconstitution des vignobles; il est certainement le plus délicat.

Du choix judicieux du porte-greffe dépend souvent l'avenir du vignoble.

Quelles qualités doit avoir un bon porte-greffe? Tout d'abord il doit résister au phylloxéra. C'est là une qualité dominante, on pourrait dire la vertu essentielle et comme la raison d'être de tout porte-greffe. Toutes les vignes américaines, en effet, ne résistent pas également bien à l'insecte, quelques-unes même se laissent attaquer à l'égal des vignes françaises.

Cette résistance doit être d'autant plus grande et d'autant mieux établie pour les porte-greffes employés, que l'opération de la greffe ainsi que la pratique le montre, semble diminuer la résistance propre du cépage employé.

Il nous est arrivé de voir des vignes de Jacques d'une végétation luxuriante, dépérir rapidement après le greffage. C'est la connaissance de ce fait qui nous fait si souvent dire aux viticulteurs, lassés de leur quantité par trop exagérée d'Othellos, de ne point les greffer: résistant à peine francs de pied, greffés ils ne tarderaient pas à disparaître.

Au point de vue de la résistance, il importe de distinguer plusieurs groupes bien différents parmi les porte-greffes: 1° les américains purs ou espèces sauvages directement importées d'Amérique;

2° Les hybrides constitués de toutes pièces par l'hybridation d'espèces américaines entre elles (hybrides américo-américains) ou d'espèces américaines avec nos cépages indigènes (hybrides franco-américains). Les premiers, les américains purs, sont les plus résistants, les hybrides américo-américains le sont un peu moins, viennent enfin les hybrides franco-américains. On a mis en doute la résistance de ces derniers pendant quelques années, mais une expérience assez longue pour paraître concluante a donné pour ces cépages des gages durables de résistance à l'insecte en même temps qu'elle a affirmé les qualités particulières d'adaptation et d'affinité en vertu desquelles ils ont été créés.

Les hybrides franco-américains ont en effet, sur les autres porte-greffes le grand avantage d'avoir avec nos greffons français une affinité remarquable. C'est en considération de cette qualité que nous en avons préconisé l'emploi chaque fois que leur résistance pratique s'est montrée suffisante.

De l'énorme quantité d'américains purs introduits au début de la reconstitution, il ne reste plus aujourd'hui que des cépages de trois familles. Riparias, Rupestris et Berlandieris.

Une sélection sévère, basée sur des expériences nombreuses, faites dans tous les vignobles français et étrangers, a montré que ces trois familles

seules pouvaient donner des cépages d'une résistance absolue au phylloxéra.

Dans ces trois familles, quelles sont les variétés qui présentent la résistance la plus élevée.

Parmi les Riparias, un seul mérite d'être retenu: c'est le Riparia Gloire de Montpellier, que tous les viticulteurs connaissent aujourd'hui, pour l'avoir employé souvent et quelquefois malheureusement, à l'exclusion de tout autre. Sa résistance au phylloxéra est considérée comme absolue; nous verrons dans la suite dans quels terrains il donne de bons résultats, et nous examinerons les causes de son insuccès qu'il a occasionnés dans certains sols.

Deux variétés sont à retenir dans la famille des Rupestris, le Rupestris Martin et le Rupestris du Lot. Le premier, qui a été très en faveur au début de la reconstitution, parce que ses grosses racines peuvent pénétrer dans les argiles compactes, se laisse de plus en plus supplanter par le second. Le Rupestris du Lot est certainement le meilleur et aujourd'hui le plus employé; il se différencie très facilement de tous les autres Rupestris et du Rupestris Martin en particulier, par son pétiole (queue de la feuille) qui s'insère sur le limbe (partie plate de la feuille), sans former de sinus, c'est-à-dire de creux.

Les Berlandieris sont peu connus dans notre région, parce que les terrains qui leur conviennent ne se rencontrent que rarement dans nos vignobles.

C'est le porte-greffe des terrains crayeux, très calcaires des Charentes; comme ces sortes de sols n'existent pas chez nous (c'est fort heureux pour nos viticulteurs, parce qu'ils sont très difficiles à reconstituer), nous n'étudierons pas en détail les qualités particulières de ce porte-greffe.

Parmi les hybrides américo-américains, les Riparia-Rupestris viennent en premier lieu. Le Riparia est très exigeant pour la nature et la qualité du sol, il est à racines traçantes; le Rupestris, plus rustique, a plus d'affinité pour nos cépages, mais en raison de sa vigueur il se met lentement à fruit; ses racines s'enfoncent profondément dans le sol. Les Riparia-Rupestris présentent des caractères intermédiaires. Les principaux sont le Rip-Rup 101 14 de MM. Millardet et de Grasset et le Rip-Rup. 3306 et 3309 de M. Couderc.

On s'accorde pour attribuer à ces hybrides une résistance égale à celle de leurs générateurs.

Dans le même groupe, le Soloniparia 1616 mérite d'être signalé, sa résistance est supérieure à celle du Solonis, cépage qui eut autrefois la faveur des viticulteurs, mais qu'ils ont dû abandonner. Il y aurait encore à citer les Berlandieris-Riparias dont les principaux sont: le Berl. Rip. n° 157 de Couderc, les 420 A et 420 B de Millardet et de Grasset, les 33 et 34 Ecole et aussi les Rupestris-Berlandieris 301 A et 219 A; mais tous ces hybrides de Berlandieris comme leur générateur conviennent pour les terrains calcaires caillouteux et arides

que nous n'avons pas dans notre région.

Le Riparia-Rupestris et le Soloniparia seront donc seuls retenus parmi ces hybrides.

Les franco-américains ont été créés dans l'espoir d'obtenir des sujets qui auraient par le sang américain une résistance élevée au phylloxéra et par le sang français une adaptation plus parfaite à des terrains variés. Leur affinité devait aussi être plus complète pour les cépages français.

L'expérience n'a malheureusement pas toujours confirmé la théorie sur tous ses points; néanmoins les patients et savants efforts des hybrides ont eu pour résultats de créer quelques variétés qui ont une grande valeur et qui sont unanimement appréciées. Ce sont surtout: le Mourvèdre-Rupestris n° 1202; l'Aramon-Rupestris-Ganzin n° 1; le Gamay-Couderc ou Colombeau-Rupestris n° 3103; le Bourrisquon-Rupestris n° 603; le Cabernet-Rupestris n° 3; le Pinot-Rupestris n° 1305 et le Chasselas-Berlandieris 41 B.

Toutes ces variétés se comportent moins bien avec l'insecte que celles des deux groupes précédents; si l'on convient de désigner par 20 la résistance des américains et de leurs hybrides, celle des franco-américains n'est guère supérieure à 15; cependant elle est suffisante dans la plupart des cas, et elle s'affirme de plus en plus.

Nous voilà donc en présence de cépages possédant tous cette première qualité que l'on doit demander à tout bon porte-greffe: la résistance. Prochainement nous les prendrons séparément pour étudier comment ils se comportent dans les différents sols viticoles.

P. LABOUNOUX, Ingénieur-agronome. (Le Paysan du Centre)

Chemin de fer d'Orléans

Semaine Sainte, Fêtes de Pâques ET PRINTEMPS 1907

VOYAGES EN ESPAGNE

Billets aller et retour à prix réduits

En vue de faciliter les voyages de nombreux touristes font chaque année en Espagne, à l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi et les compagnies espagnoles intéressées, fera délivrer des billets aller et retour à prix très réduits pour Madrid et pour Séville, au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau.

Ces billets seront délivrés du 16 mars au 15 mai et seront indistinctement valables pour le retour jusqu'au

15 Juin inclus, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ, même si le voyage a été commencé après le 15 mai.

Les prix sont les suivants:

1° POUR MADRID, prix 150 fr. en première classe, 105 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Hendaye et sur tous les points du parcours espagnol.

Les porteurs de ces billets trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovia, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

2° POUR SÉVILLE, prix, 190 fr. en 1° classe, 135 fr. en 2° classe, avec faculté d'arrêt à Bordeaux, Bayonne, Saint-Sébastien, Burgos, Valladolid, l'Escorial, Madrid, Aranjuez, Castillejo Baëza et Cordoue.

Excursions en Andalousie. — Les porteurs de ces billets trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursions valables 30 jours, pour Xérés, Cadix et Grenade, avec retour à Séville ou Cordoue. Ces billets, comportant des arrêts facultatifs dans toutes les gares, sont émis du 1° avril au 10 mai, aux prix très réduits de 63 pesetas en 1° classe et de 47 pesetas en 2° classe (la peseta vaut environ 0 fr. 93 c.).

Les voyageurs munis de billets de 1° classe pour Madrid ou Séville auront la faculté de prendre jusqu'à Madrid le train de luxe « Sud-Express », à la condition de payer, en outre des prix ci-dessus, le supplément ordinaire pour le parcours effectué dans ce train.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

Billets d'aller et retour individuels et de famille

pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies de Béarn, etc., Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus.

1° — des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1° classe et de 20 0/0 en 2° et 3° classes, sur les prix calculés au

tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi;

2° — des billets aller et retour de famille en 1°, 2°, 3° classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité: 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris.

Grande Pharmacie

DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix Fournisseurs: POULENC, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR: Paul GARNAL

Pharmacien de 1° classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti



Grand'maman éprouve d'insupportables maux de reins: ce doit être un lumbago. Elle va se coucher et s'appliquera avant de se mettre au lit un papier de OUAÏE THERMOGÈNE; demain, elle ne souffrira plus.

Le Thermogène est le topique souverain contre les Rhumes, Maux de Gorge, Névralgies, Pointes de côté, Lumbagos, Toricollis et toutes les Douleurs Rhumatismales. C'est le remède par excellence; il est aux vieux remèdes: emplâtres, sinapismes, teinture d'iode, cataplasmes, thapsias, ce que la lumière électrique est aux anciennes lampes à huile.

Son emploi est des plus facile: il suffit de déplier la feuille d'ouate et de l'appliquer sur le mal; si l'on veut une réulsion prompte et plus énergique, on aspergera le THERMOGÈNE d'eau-de-vie ou d'eau de cologne.

En vente à CAHORS: GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, Boulevard Gambetta

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Barot, à Nantes.

Le propriétaire gérant: A. COURSLANT

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

Table of train schedules for the winter service 1906-1907, covering routes between Paris, Cahors, Toulouse, and Libos. It includes departure and arrival times for various train types like Direct, Express, and Omnibus.